

### CHSCT du 12 décembre 2016

#### Compte-Rendu

Le CHSCT s'est réuni le 12 décembre 2016 sous la présidence de M. Pierre MATHIEU, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais. La séance s'est ouverte à 14h15 pour se terminer à 17h30.

Vous trouverez la déclaration liminaire en téléchargement sur le site internet **FO-DGFIP 62** (<http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/spip.php?article2405>).

#### 1. Approbation du procès-verbal du 27/06/16

Le PV a été approuvé à l'unanimité.



#### 2. Projets immobiliers

- Fusion des trésoreries d'Hesdin et Campagne-lès-Hesdin – Transfert de la mission hospitalière à la trésorerie de Montreuil



Le logement étant maintenant libéré de tout locataire, les travaux vont pouvoir commencer dans les plus brefs délais. La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier est prévue le 6 décembre.

La Direction a imposé à la mairie d'engager un bureau de contrôle. L'installation des agents d'HESDIN à CAMPAGNE est toujours envisagée pour mars 2017.

La totalité des points de vigilance soulevés lors du CHSCT du 23/09/16 par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), les médecins de prévention et les représentants des personnels ont été acceptés sauf pour l'installation d'un faux-plafond impossible en raison de la hauteur du plafond actuel et la révision de l'éclairage (sectorisation et nombre) qui ne se fera qu'à compter de la réception d'un plan des lieux à l'échelle.

Par ailleurs, la Direction fera installer un « film retardateur d'effraction » sur les fenêtres.

En revanche, pour l'accueil, il reste inchangé alors même que la future trésorerie devra accueillir 2 ou 3 fois plus de monde qu'actuellement (en 2015, lors de la campagne recouvrement : HESDIN 5 129, CAMPAGNE 1 540), la Direction compte sur le fait que les chiffres de l'accueil globaux diminuent.

**Vote : ABSTENTION** à l'unanimité

Vos élus **FO-Finances** se sont abstenus, car même s'ils ont noté que l'ensemble de leurs préconisations et de celles de l'ISST et des médecins ont été étudiées, il est très dommageable que ce dossier ne soit aboutit qu'au 12 décembre 2016 pour une restructuration au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (installation en mars), d'autant que l'avis du CTL est déjà rendu sur ce sujet.

Vos élus **FO-Finances** ont rappelé que c'est bien les agents qui vont subir les conséquences de cette impréparation !

- **Transfert de la partie Entreprise du SIP-E de Lillers vers le SIE de Béthune et conséquence sur le pôle enregistrement**

Les agents du SIE de LILLERS seront installés en lieu et place des agents en charge de l'enregistrement au sein du SIE de BETHUNE.

Le transfert en emploi est de 3B et 1C, mais seulement un seul agent B a accepté de suivre la mission de Lillers vers Béthune au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Direction s'est engagée à stabiliser deux agents EDR de janvier à fin août, en espérant qu'au mouvement du 1<sup>er</sup> septembre les postes soient pourvus.

- **Création du SPF-E de Béthune**

La Direction a décidé le transfert de l'enregistrement des SIE au SPF. Le projet initial prévoyait le maintien de 2 pôles enregistrement à ARRAS et BOULOGNE et la suppression de l'enregistrement sur BETHUNE. Vos élus **FO** ont convaincu la Direction de l'importance de maintenir un enregistrement sur BETHUNE (cf CTL des 18 et 26/04/2016).

Le 15 novembre 2016 ont donc été créés les SPFE d'ARRAS et de BOULOGNE, celui de Béthune sera créé le 1<sup>er</sup> mai 2017. Il sera installé dès janvier 2017 au 1<sup>er</sup> étage du Centre dans l'espace actuel du SPF2 jouxtant le SPF1 (dans le 1<sup>er</sup> projet, l'enregistrement était positionné au Rez-de-chaussée à côté du SIP alors qu'il aurait continué de dépendre du SIE).

Sont transférés 1A, 1B et 2C, les 4 agents actuellement en charge de l'enregistrement ont tous souhaité suivre leur mission.

Un espace d'attente des usagers Enregistrement sera aménagé à proximité des 2 points de réception afin de leur permettre une attente assise mais également de limiter la gêne pour les autres services de l'étage du fait de la présence de public dans le couloir.

Les ratios SU (Bureau par agent) et SUN (qui intègre les espaces d'accueil) évoluent de la façon suivante :

	SU (norme 10 m2)		SUN (norme 12 m2)	
	Actuellement	après installation	Actuellement	après installation
<b>SPF Béthune 1</b>	17,82 m2	13,41 m2	16,33 m2	11,35 m2
<b>SPF Béthune 2</b>	14,70 m2	12 m2	13,57 m2	11 m2
<b>Enregistrement</b>	?	13 m2	?	10,55 m2

**Vos élus FO-Finances ont fait remarquer qu'à force de restructurations, le centre des finances publiques de BETHUNE est plein à craquer.**

**Sans compter que le nombre de places de parking est toujours insuffisant. Le CHSCT a financé des travaux d'agrandissement qui vont permettre de passer de 68 à 85 places. Les contraintes budgétaires et financières ne permettent pas d'en réaliser davantage. Il en faudrait plus de 110 !**

**Avant de restructurer tous azimuts et à marche forcée, il faudrait peut-être regarder de plus près s'il y a de la place pour tout le monde !**



Les agents du pôle enregistrement (1A, 2B et 3C) dépendront hiérarchiquement du responsable du SIE du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril et du responsable du SPF de Béthune 1 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017. (**Pratique !**)

Pour les missions, une comptabilité commune sera tenue pour l'enregistrement et la publicité foncière.

Un module FIDJI-Enregistrement est désormais disponible dans FIDJI et « **devrait permettre** » au SPFE de procéder aux travaux liés à l'enregistrement des actes et à la prise en compte des déclarations patrimoniales. La comptabilité des SPFE « **devrait être** » maintenant gérée directement dans FIDJI.

« **devrait** » puisque l'application ne fonctionne pas ! La DG a transmis au SPF plus de 40 pages décrivant les mesures de contournement à utiliser !



Au CTR du 2 décembre 2016, la DG reconnaissait d'ailleurs que cette application n'est pas encore au point, mais s'est entêtée « les créances liées aux enregistrements demeureront gérées dans les SIE ». Dans le même temps, un bug dans les bases FIDJI aboutit à l'arrêt de la migration sur une base nationale « exa-data » jusqu'à une date ultérieure en 2017.

Interpellé par **FO-DGFIP** sur la raison de cet entêtement dans le transfert de l'enregistrement, le Directeur Général tout en reconnaissant le caractère non abouti du projet a refusé toute pause en considérant « qu'un train peut rouler même s'il manque un wagon ». S'il manque la locomotive, c'est le point mort, l'erreur d'aiguillage elle est fatale !

La formation des agents au module FIDJI-Enregistrement devrait être réalisée sur LILLE du 3 au 6 avril.

S'agissant d'une nouvelle application elle s'adresse à tous les SPF-E du département. Vos élus **FO-Finances** ont demandé à la Direction d'organiser cette formation dans le département. Il y a en effet, un nombre suffisant d'agents pour justifier une formation sur place !

**Vote : ABSTENTION** à l'unanimité

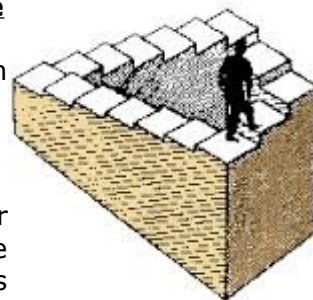
Vos élus **FO-Finances** se sont abstenus, car même s'ils sont POUR le maintien de l'enregistrement à BETHUNE (FO est la seule organisation syndicale à avoir voté POUR la création du SPF-E de BETHUNE lors du CTL du 26/04/16), ces conditions de déploiement sont inacceptables. Encore une fois, c'est les agents qui en subissent les conséquences !

- **Mise en place d'une division recouvrement et d'une division assiette**

La Direction installe la division recouvrement au niveau 4 et 5 et la division assiette au niveau 4, 5 et 6 de l'immeuble FOCH.

**Vote : ABSTENTION** à l'unanimité

Vos élus **FO-Finances** se sont abstenus, car même si l'installation d'un service sur plusieurs niveaux n'est pas l'idéal en termes d'organisation du travail, cette installation est le résultat de la prise en compte des desiderata des personnels consultés.



**Les élus **FO-Finances** en CHSCT :**

**Titulaires : Delphine MORTELETTE & Laurence DIDAUX**

**Suppléants : Jacques REGNIER & Michaël MILLOT**